

Original : anglais

**PROJET DE RECOMMANDATION SUPPLÉMENTAIRE DE L'ICCAT AMENDANT LA RECOMMANDATION  
16-07 DE L'ICCAT SUR LES LIMITES DE CAPTURE DE GERMON DU SUD POUR LA PÉRIODE 2017 -  
2020**

*NOTANT* que les circonstances extraordinaires résultant de la pandémie de COVID-19 qui ont conduit à l'annulation de la 22<sup>e</sup> réunion extraordinaire de la Commission ont entraîné le maintien de la mesure précédente pour le germon du Sud :

*CONSIDÉRANT* que le SCRS a noté que les captures de germon du Sud sont bien inférieures au TAC actuel, mais que certaines déclarations de captures peuvent être incomplètes et ne pas être entièrement conformes aux exigences du SCRS :

[...]

[...]

*CONFIRMANT* que la prolongation des mesures actuelles ne préjuge en rien des mesures ou des discussions futures ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION  
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

1. Les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT sur les limites de capture de germon du Sud pour la période 2017 - 2020* (Rec. 16-07) de 2016 sont prolongées jusqu'en 2022.
2. Les CPC sont exhortées à mettre pleinement en œuvre les exigences du paragraphe 7 de la *Recommandation de l'ICCAT sur les limites de capture de germon du Sud pour la période 2017 - 2020* (Rec. 16-07) et à faire rapport au Secrétariat, le cas échéant.